



Convention de gestion écologique du site Bois des sources de Thil Gamarde

ENTRE

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain ANZIANI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2024- du Conseil métropolitain du 2 février 2024

Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

Et

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dont le siège social est situé 91 rue Paulin CS 42086-33081 BORDEAUX Cedex, représentée par son directeur général, Nicolas GENDREAU, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°2023/03/08 du 23 juin 2023

Ci-après désigné « La Régie de l'Eau »

Et

Cistude Nature, dont le siège social est situé 76 Rue du Médoc 33185 LE HAILLAN, représentée par son Président Laurent SOULIER dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration

Ci-après désigné « Cistude Nature »

Préambule

Le site du « Bois des sources de Thil Gamarde » constitue un espace naturel d'environ 240 ha présentant un grand intérêt écologique et de multiples enjeux et usages.

En effet, le site est concerné par de nombreux périmètres réglementaires et programmes d'actions territoriaux : Périmètres de protection des captages pour la production d'eau potable, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Parc des Jalles, Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains des Jalles (PEANP), Plan pluriannuel de Gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort.

La structure foncière est partagée entre de nombreux propriétaires privés représentant environ 40 % de la surface, et des propriétaires publics (Bordeaux Métropole, Régie de l'eau, communes du Haillan, du Taillan-Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles) représentant environ 60% de la surface.

Le site est intégré en totalité dans les périmètres du Parc des Jalles et du PEANP des Jalles, et pour grande part dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation FR7200805 « Réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines », qui appartient au réseau Natura 2000. Ces trois périmètres font l'objet d'une animation territoriale par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole.

Le Parc des Jalles est un projet de territoire qui met au centre la préservation des paysages, des espaces naturels et la valorisation de l'activité agricole, tout en permettant la continuité d'activités urbaines, économiques et d'infrastructures nécessaires à proximité d'une Métropole en croissance.

Le PEANP vise la protection des espaces agricoles et naturels périurbains. La compétence PEANP relève du Département et s'organise autour :

- d'un périmètre d'intervention défini à la parcelle cadastrale qui pérennise le classement en zone agricole ou naturelle de toutes les parcelles incluses ;
- d'une action foncière avec droit de préemption de la part du Département ;
- d'un programme d'actions pluriannuel et multi-partenarial.

Natura 2000 est un outil européen de préservation de la biodiversité (habitats et d'espèces d'intérêt communautaire). La gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche concertée des acteurs du territoire basée sur le volontariat et la contractualisation. Bordeaux Métropole assure l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB (Document d'objectifs) validé en 2010 de la ZSC du réseau hydrographique des Jalles.

Le site est en outre traversé par la Jalle de Blanquefort et ses affluents qui font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général en date du 4 mai 2022 concernant le plan pluriannuel de gestion (PPG) piloté par le service GEMAPI de Bordeaux Métropole.

Le site abrite des captages d'eau potable de Thil Gamarde et Bussac qui font l'objet de périmètres de protection immédiats (PPI) et rapprochés (PPR). Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie de l'eau assure la gestion du service public de l'eau potable. Un projet de modification de ces périmètres de captage fait actuellement l'objet d'une procédure de DUP.

L'association Cistude Nature est présente sur le site Bois des Sources depuis 1998 et participe activement à la sauvegarde et à l'étude des milieux et de la biodiversité en place, ainsi qu'à la sensibilisation du jeune public à la préservation de ce patrimoine naturel. En 2008, à la demande du délégataire du service public de l'eau potable (Lyonnaise des Eaux), Cistude Nature a élaboré un plan de gestion écologique quinquennal et assure depuis cette date le suivi et l'actualisation de ce plan de gestion.

1. Objet

La présente convention a pour objet de définir un cadre de gouvernance clair pour la bonne prise en compte des enjeux écologiques du site du Bois des sources de Thil Gamarde et de définir et pérenniser les modalités de gestion écologique et de partenariat entre Bordeaux Métropole, la Régie de l'Eau et l'association Cistude Nature.

2. Désignation des biens - Périmètre

Le périmètre du plan de gestion est circonscrit aux parcelles contenues dans les périmètres des PPI actuels auxquelles s'ajoutent :

- les nouvelles parcelles des PPI modifiées à l'issue de la DUP dès que la maîtrise foncière des parcelles sera effective,
- les autres parcelles appartenant à Bordeaux Métropole identifiées à l'annexe 3.

La liste des parcelles cadastrales visées par le plan de gestion figure en annexe 3.

3. Engagements de Cistude Nature

Cistude Nature s'engage à :

- Réviser, actualiser le plan de gestion du site visant à couvrir la période 2023-2027 inclus (cf. annexe 1),
- Mettre en œuvre le suivi de ce plan de gestion :
 - o élaborer et suivre un tableau de bord du plan de gestion,
 - o suivre et encadrer des travaux de gestion,
 - o sensibiliser les intervenants sur le site,
 - o rédiger et présenter un bilan annuel,
 - o réaliser les suivis écologiques prévus au plan de gestion,
- Déposer les données acquises dans le cadre du plan de gestion dans le Système d'Information National du Patrimoine naturel (SINP) et/ou l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (Fauna), et dans l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV),
- Participer au comité annuel de gestion et comités techniques,
- Conseiller et encadrer les travaux d'entretien des espaces naturels, de gestion et génie écologique du site mandatés par Bordeaux Métropole ou la Régie de l'Eau (en sus de ceux déjà inscrits dans la programmation annuelle des actions),
- Participer à l'élaboration des contrats Natura 2000 susceptibles d'être mobilisés,
- Respecter les règles d'accès au PPI fixées par la Régie de l'Eau,
- Alerter Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau de toute difficulté ou problématique rencontrées sur le site (dégradations naturelles ou anthropiques, dépôt de déchets, pollutions, mésusages du site...).

4. Engagements de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Organiser annuellement un comité de gestion du site Bois des Sources de Thil-Gamarde et les comités techniques ponctuels éventuels,
- Informer les parties de toutes actions, projets susceptibles d'impacter le site et la bonne mise en œuvre du plan de gestion,
- Participer au financement du plan de gestion et des travaux de gestion associés selon les modalités définies ci-après,
- Informer les parties des appels à contrat Natura 2000 non agricoles non forestier proposés par la Région Nouvelle Aquitaine,
- Porter et déposer le cas échéant les contrats Natura 2000 susceptibles d'être mobiliser sous réserve de l'accord du propriétaire foncier concerné.

5. Engagements de la Régie de l'Eau

La Régie de l'Eau s'engage à :

- Participer au comité annuel de gestion et aux comités techniques,

- Participer à l'élaboration des contrats Natura 2000 susceptibles d'être mobilisés,
- Prendre les actes juridiques nécessaires le cas échéant pour permettre à Bordeaux Métropole de déposer tout contrat Natura 2000,
- Informer les parties de toutes actions, projets, travaux susceptibles d'impacter le site et la bonne mise en œuvre du plan de gestion,
- Organiser chaque année une réunion de cadrage des travaux à venir entre son sous-traitant entretenant notamment les espaces prairiaux et Cistude Nature.
- Participer au financement des travaux de gestion associés selon les modalités définies ci-après,

6. Durée et modification de la convention

La présente convention est valable à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent

En cas de non-respect des engagements découlant de la présente convention, chaque partie a la faculté de mettre fin à la convention après mise en demeure préalable d'un mois sans réponse écrite des parties concernées.

Il peut également être mis fin à la présente convention par Bordeaux Métropole ou la Régie de l'Eau selon les mêmes modalités, pour un motif d'intérêt général.

7. Gouvernance

Un Comité de Gestion annuel est organisé par Bordeaux Métropole. Sa composition est similaire à celle du copil Natura 2000 de la ZSC « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ».

Ce comité de gestion consiste notamment à :

- donner un avis sur le plan de gestion,
- suivre l'état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion,
- donner un avis sur les travaux à venir,
- exprimer les avis des différents partenaires institutionnels et associatifs
- anticiper d'éventuels conflits d'usage.

Des Comités Techniques ponctuels pourront être organisés sur des sujets spécifiques.

8. Conditions financières

Bordeaux Métropole s'engage à prévoir annuellement les budgets nécessaires à la révision, l'actualisation et le suivi (bilan administratif, suivis de travaux, suivis naturalistes...) du plan de gestion.

Les opérations ou travaux prévus dans le plan de gestion sont financés par les propriétaires des fonciers : Régie de l'Eau ou Bordeaux Métropole (Cf. annexe 3).

A ce titre, le financement de l'entretien différencié des espaces prairiaux (code opération GH2) notamment reste à la charge de la Régie de l'Eau.

9. Contrôles

Cistude Nature s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

10. Communication

Cistude Nature s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau (notamment en apposant leur logo) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Les parties s'engagent à respecter les obligations européennes en matière de publicité dans le cadre d'aides relatives à des éventuels contrats Natura 2000.

11. Propriété des données

Cistude Nature, partage gratuitement avec Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau les droits de reproduction, de représentation et de diffusion de tout ou partie des données recueillies dans le cadre de la présente convention.

12. Responsabilités et assurances

Cistude Nature exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Cistude Nature s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole et de la Régie de l'Eau ne puisse être recherchée. Cistude Nature devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole et/ou à la Régie de l'Eau les attestations d'assurances correspondantes.

13. Règlement des litiges

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

14. Annexes

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Programme d'actions du plan de gestion 2023-2027

Annexe 2 : Programmation budgétaire prévisionnel du plan de gestion 2024-2027

Annexe 3 : Périmètre et liste des parcelles visées par le plan de gestion révisé

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires originaux

Bordeaux Métropole
Le Président

Cistude Nature
Le Président

La Régie de l'Eau
Le Directeur Général

Alain Anziani

Laurent Soulier

Nicolas Gendreau

Annexe 1 – Programme d'action du plan de gestion 2023-2027 du site des sources de Thil Gamarde

Code de l'opération	Intitulé de l'opération	2023	2024	2025	2026	2027
Gestion des habitats et des espèces (GH)						
GH1.1	Entretien d'une lande (initialement) humide	✓		✓		✓
GH1.2				✓	✓	
GH2	Entretien différencié des espaces prairiaux – respect et adaptations éventuelles d'un plan de broyage/fauche annuel de la végétation herbacée	✓	✓	✓	✓	✓
GH3	Entretien des milieux rivulaires		✓		✓	
GH4	Ré-ouverture de secteurs de lande mésophile en sous-bois clair		✓	✓	✓	✓
GH5.1	Contrôle/éradication des espèces végétales exogènes		✓	✓	✓	
GH5.2				✓	✓	✓
GH6	Surveillance et gestion des espèces animales exogènes ainsi que des "espèces gibier" à caractère envahissant (Chevreuil et Sanglier d'Eurasie)	✓	✓	✓	✓	✓
GH7	Evolution naturelle des boisements	✓	✓	✓	✓	✓
GH8.1	Entretien de pelouses basophiles à Azuré du Serpolet			✓		
GH8.2			✓		✓	
GH9	Restauration d'une lande mésophile sous boisement clair de feuillus – coupe d'une parcelle sylvicole de pins			✓	✓	✓
GH10.1	Augmentation des capacités d'accueil pour la faune			✓		
GH10.2			✓		✓	
Gestion expérimentale (GE)						
GE1.1	Création de milieu(x) humide(s) plus permanents au sein de la lande mésohygrophile			✓	✓	
GE1.2	Création de mares au sein des boisements du site			✓		
GE2	Mise en place d'une gestion pastorale par ovins/caprins des espaces ouverts et semi-ouverts non concernés par les fauches tardives	✓	✓	✓	✓	✓
GE3	(Re)création de corridors de type prairiaux entre les milieux ouverts/semi-ouverts du site			✓	✓	✓

Code de l'opération	Intitulé de l'opération	2023	2024	2025	2026	2027
Inventaires et Suivis écologiques (SE)						
SE1.1	Poursuite du suivi du Fadet des Laïches afin de suivre l'évolution de la population et de programmer l'opération GH1 (comptage et cartographie)	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.2	Poursuite du suivi du Damier de la Succise afin de surveiller l'évolution de la population, en lien avec les opérations GH2 et GH4 (comptage des imagos par transect)	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.3	Poursuite du suivi de l'Azuré du Serpolet afin de suivre l'évolution de la population et de programmer l'opération GH4 (comptage et cartographie)	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.4	Poursuite du suivi de l'Agrion de Mercure afin de suivre l'évolution de la population et de programmer l'opération GH4 (comptage et cartographie)		✓		✓	
SE1.5	Poursuite du suivi des 5 taxons floristiques patrimoniaux (Comptages ou estimations du nombre de pieds, cartographies des stations)	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.6	Actualisation des connaissances locales sur la Cistude d'Europe : état de la population (capture-marquage-recapture) et suivi des déplacements des individus (balises gps)	✓			✓	
SE1.8	Poursuite du suivi semi-quantitatif de l'avifaune nicheuse par points d'écoute standardisés	✓			✓	
SE1.9	Poursuite du suivi de l'avifaune nicheuse remarquable : recensement des nicheurs patrimoniaux et des nids de rapaces	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.10	Poursuite du suivi des reptiles : suivis semi-standardisés par plaque-reptiles et photo-identification de la Couleuvre verte-et-jaune	✓	✓	✓	✓	✓
SE1.11	Mise en place et poursuite du suivi semi-quantitatif des orthoptères sur des stations de référence		✓		✓	
SE1.12	Actualisation et poursuite du suivi des orchidées du site des Sources (comptages ou estimations du nombre de pieds, cartographies des stations)	✓		✓		✓
SE2.1	Poursuite des inventaires faunistiques - Oiseaux migrateurs et hivernants	✓	✓	✓	✓	✓
SE2.2	Poursuite des inventaires faunistiques - Orthoptères		✓		✓	
SE2.3	Poursuite des inventaires faunistiques - Chiroptères	✓		✓		✓
SE2.4	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : inventaire par échantillonnage des Coléoptères saproxyliques		✓			
SE2.5	Poursuite de l'inventaire floristique du site : recherche ciblée sur <i>a minima</i> 5 taxa patrimoniaux déjà recensés ou potentiels	✓		✓		✓
SE2.6	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : actualisation de l'inventaire des Lépidoptères 'rhopalocères' (papillons de jour) et des Zygènes	✓		✓		✓
SE2.7	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : actualisation de l'inventaire des Odonates (libellules)		✓		✓	
SE2.8	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : inventaire par échantillonnage et recherches ciblées des amphibiens	✓		✓		✓
SE2.9	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : prospections ciblées sur les Lépidoptères 'hétérocères' (papillons de nuit)			✓		
SE2.10	Poursuite de l'inventaire faunistique du site : prospections ciblées sur les Hémiptères pentatomides (punaises)		✓			
SE3	Suivi cartographique des espèces végétales exogènes	✓		✓		✓
SE4.1	Suivi de la fonctionnalité écologique de la Jalle : corridor pour les mammifères terrestres et semi-aquatiques		✓		✓	
SE4.2	Suivi de la fonctionnalité écologique de la Jalle : corridor pour les chiroptères	✓		✓		
SE5	Caractérisation et répartition des habitats d'intérêt communautaire – actualisation de la cartographie des habitats	✓				✓
Suivis administratifs (AD)						
AD1	Formalisation d'une convention de gestion entre Bordeaux Métropole et Cistude Nature	✓				
AD2	Suivi et encadrement des travaux	✓	✓	✓	✓	✓
AD3	Bilans annuels de suivi du plan de gestion	✓	✓	✓	✓	✓
AD4.1	Réunion annuelle du Comité de Gestion (suivi du plan de gestion, concertation avec les principaux partenaires...)	✓	✓	✓	✓	✓
AD4.2	Mise en place d'une gouvernance représentative et pérenne : CoGest, COTECH et/ou conseil scientifique (se réunissant a minima 2 fois/an)	✓	✓	✓	✓	✓
AD5.1	Révision du plan de gestion : rédaction d'un bilan synthétique 2015-2022 ; programmation 2023-2027	✓				
AD5.2		✓	✓	✓	✓	✓
AD6.1	Actualisation du plan de gestion quinquennal : rédaction d'un bilan synthétique 2023-2027 ; programmation 2028-2033					✓
AD6.2						✓
AD7	Renouvellement de la convention pour la mise à disposition du foin issu des opérations de fauche tardive	✓	✓	✓	✓	✓
AD8	Autonomisation/responsabilisation des intervenants en charge de l'entretien des milieux, <i>via</i> des opérations de formation et de sensibilisation	✓	✓	✓	✓	✓
Fréquentation, accueil et pédagogie (FA)						
FA1	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'animations sur l'eau et la biodiversité	✓	✓	✓	✓	✓
FA2.1	Création/évolution de sentiers de découverte au sein des Périmètres de Protection Rapprochés (PPR)		✓	✓	✓	✓
FA2.2	Actions pédagogiques/de sensibilisation vis-à-vis des utilisateurs du Bois des Sources et du grand public		✓	✓	✓	✓

Annexe 2 – Programmation budgétaire prévisionnelle du plan de gestion 2024-2027 du site des sources de Thil Gamarde

Année	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
<i>Part Régie de l'eau</i>	-	-	-	-	-
<i>Part Bordeaux Métropole</i>	39 610,00 €	39 785,00 €	39 610,00 €	39 785,00 €	158 790,00 €
Sous-total TTC Suivi administratif et écologique	39 610,00 €	39 785,00 €	39 610,00 €	39 785,00 €	158 790,00 €
<i>Part Régie de l'eau (hors action GH2)</i>	9 412,50 €	28 057,50 €	74 881,25 €	69 077,50 €	181 428,75
<i>Part Bordeaux Métropole</i>	12 906,25 €	10 665,00 €	8 565,00 €	3 675,00 €	35 811,25
Sous-total TTC Gestion et pédagogie/sensibilisation du plan de gestion	22 318,75 €	38 722,50 €	83 446,25 €	72 752,50 €	217 240,00 €

Annexe 3 – Périmètre et liste des parcelles visées par le plan de gestion révisé



N° parcelle (cadastre)	Commune	Propriétaire	Parcelle historique/ Nouvelle
449HR1	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HK5	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HM5	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HM4	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HP1	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HN3	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
449HM7	Saint Médard en Jalles	Régie de l'eau	Historique
519AZ13	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ42	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ37	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ38	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ39	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ27	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ52	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ28	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ48	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ43	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
519AZ55	Le Taillan Médoc	Régie de l'eau	Historique
449HM6	Saint Médard en Jalles	Bordeaux Métropole*	Nouvelle
519AZ4	Le Taillan Médoc	Bordeaux Métropole	Nouvelle (Prairie sèches de Milavy)
449HP2	Saint Médard en Jalles	Privé*	Nouvelles (Grande prairie)
449HP4	Saint Médard en Jalles	Privé*	
519 AZ44	Le Taillan Médoc	Privé*	
529 AZ45	Le Taillan Médoc	Privé*	
519 AZ46	Le Taillan Médoc	Privé*	
519 AZ47	Le Taillan Médoc	Privé*	
519AZ48	Le Taillan Médoc	Bordeaux Métropole	Historique
449HR14	Saint Médard en Jalles	Privé*	Nouvelles (Vallon de la Gamarde)
449HR15	Saint Médard en Jalles	Saint Médard en Jalles*	
449HR16	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR17	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR18	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR19	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR20	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR21	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR24	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR25	Saint Médard en Jalles	Privé*	
200AA1	Le Haillan	Privé*	
200AA61	Le Haillan	Privé*	
200AA62	Le Haillan	Privé*	
200AA65	Le Haillan	Privé*	
200AA67	Le Haillan	Privé*	
200AA87	Le Haillan	Privé*	
449HR6	Saint Médard en Jalles	Privé*	Nouvelles (Prairie sèche ancien verger)
449HR7	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR8	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR9	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR10	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR11	Saint Médard en Jalles	Privé*	
449HR12	Saint Médard en Jalles	Privé*	
200AA172	Le Haillan	Bordeaux Métropole*	Historique
200AA173	Le Haillan	Bordeaux Métropole*	Historique

Privé* : parcelle qui deviendra propriété de la Régie de l'Eau à l'issue de la procédure de DUP